



PC 7 - PC 8 PC Mi 7 / PC Mi 8 DP 7 / DP 8

Les photographies complètent les différents plans (plan de masse, plan de coupe, document d'insertion...). Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Prenez au moins 2 photographies du terrain tel qu'il est actuellement, l'une de loin (A), l'autre de près (B), puis reportez le point de prise de vue A sur le plan de situation (fiche 1) et la point de prise de vue B sur le plan de masse (fiche 2).



NOTEZ-BIEN

Parfois il est difficile de prendre une photo car il n'y a pas suffisamment de recul. Indiquez-le dans votre descriptif, nous en tiendrons compte dans l'instruction du dossier.

LES PHOTOGRAPHIES

Souvent oubliées ou négligées, les photographies de l'environnement proche et lointain font pourtant partie intégrante d'une autorisation d'urbanisme. Ce sont des pièces obligatoires du permis de construire et de la déclaration préalable. Ces photos apportent de précieuses informations sur votre terrain et son environnement immédiat ou éloigné.

NOUS CONTACTER



02 35 56 14 14



4 rue de la Brême, 76190 YVETOT



yvetot-normandie.fr



urba@yvetot-normandie.fr